Livret de Chirurgie Ambulatoire

La chirurgie ambulatoire est une chirurgie dont la durée de l'hospitalisation n'excède pas la journée, aucune nuit n'est passée à l'hôpital. Votre chirurgien peut, si vous le souhaitez, valider ce type de chirurgie grâce à une intervention mini invasive et selon les pathologies.

Un rendez-vous avec l'anesthésiste est prévu quelques jours avant l'intervention.

Afin que le retour à la maison se déroule dans de bonnes conditions, il est important de bien planifier l'admission en préparant à l'avance les papiers administratifs mais également les rendez-vous post-opératoires : kinésithérapeutes, infirmiers.

1 La veille de l'intervention :

Vous devez impérativement être à jeun à partir de minuit, c'est-à-dire ni manger, ni boire, ni fumer et ce, quel que soit le type d'anesthésie, générale ou sous péridurale. Il est autorisé simplement une boisson au minimum 2h avant la chirurgie : Jus de fruit sans pulpe (pomme et orange), eau, thé ou café sans lait.

> **L'intervention ne peut avoir lieu si vous ne respectez pas ces conditions.**

Vous devez prévoir la présence d'un proche pour vous raccompagner chez vous et passer la première nuit à vos côtés. **Cette présence est obligatoire après une chirurgie ambulatoire.** Au retour à la maison, des malaises (favorisés par des douleurs, de la fatigue, un hématome) peuvent survenir, c'est pourquoi la présence d'un proche est indispensable.

Pensez également à vous procurer à l'avance les médicaments prescrits en amont par votre chirurgien et l'anesthésiste dans le cadre des suites opératoires.

2 Le jour de l'intervention :

L'arrivée se fait tôt le matin.

Vous devez être muni des pièces suivantes :

- ☐ Attestation de la caisse de Sécurité Sociale ou carte vitale.
- ☐ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, ou passeport, livret de famille pour les enfants).
- ☐ Prise en charge d'un éventuel organisme complémentaire (mutuelle, assurance…).
- ☐ Consentements patient/chirurgien, autorisation d'opérer si mineur.
- ☐ Les examens radiologiques (radiographies, IRM, Scanner…)
- ☐ Autres examens tels que bilans sanguins.
- ☐ Le matériel post-opératoire si prescrit : cannes, béquilles, attelle, bas de contention.

Le personnel de santé du service de chirurgie orthopédique de la clinique du Parc vous prépare et vous accompagne avant, pendant et après l'intervention.

La visite du chirurgien et de l'anesthésiste en salle de réveil ou dans votre chambre est indispensable pour contrôler le bon déroulement des suites opératoires ainsi que la gestion des moyens contre la douleur et valider la sortie.

Celle-ci peut être compromise si :

- Une douleur se fait ressentir.
- Le proche qui doit vous accompagner après l'opération est indisponible.
- Des raisons médicales non prévues et pouvant justifier une plus longue hospitalisation apparaissent.
- Vous ne vous sentez pas capable de rentrer.